

Questionnaire relatif à la miction

(IPSS = International Prostate Symptom Score, score international des symptômes de la prostate)

Questionnaire relatif à la miction	Jamais	Environ 1 fois sur 5	Environ 1 fois sur 3	Environ 1 fois sur 2	Environ 2 fois sur 3	Presque toujours
 1. Au cours du dernier mois écoulé, avec quelle fréquence avez-vous eu la sensation que votre vessie n'était pas complètement vidée après avoir uriné?		1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
 2. Au cours du dernier mois écoulé, avec quelle fréquence avez-vous eu besoin d'uriner a nouveau moins de 2 heures après avoir fini d'uriner?		1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
 3. Au cours du dernier mois écoulé, avec quelle fréquence avez-vous eu une interruption du jet d'urine, c'est-à-dire démarrage du jet, puis arrêt, puis redémarrage?		1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
 4. Au cours du dernier mois écoulé, après en avoir ressenti le besoin, avec quelle fréquence avez-vous eu des difficultés à retenir votre envie d'uriner?		1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
 5. Au cours du dernier mois écoulé, avec quelle fréquence avez-vous eu une diminution de la taille ou de la force du jet d'urine?		1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
 6. Au cours du dernier mois écoulé, avec quelle fréquence avez-vous dû forcer ou pousser pour commencer à uriner?		1 point	2 points	3 points	4 points	5 points
 7. Au cours du dernier mois écoulé, combien de fois par nuit, en moyenne, vous êtes-vous levé pour uriner (entre le moment de votre coucher le soir et celui de votre lever définitif du matin)?		1 fois 1 point	2 fois 2 points	3 fois 3 points	4 fois 4 points	5 fois 5 points

Points	Evaluation
0-7 points Les troubles des voies urinaires inférieures sont affectés à une symptomatologie légère selon la classification officielle. Le patient devrait malgré tout avoir un entretien avec son médecin à ce sujet et refaire le test après quatre semaines.	Pour calculer le score IPSS total, il faut additionner les chiffres correspondants obtenus pour les différentes questions. Le résultat du test ne doit servir qu'à une estimation approximative et ne saurait remplacer l'examen et le diagnostic d'un médecin. Le test doit être effectué à intervalles réguliers. En cas de dégradation du résultat, il est important de consulter rapidement un médecin.
8-19 points Les troubles des voies urinaires inférieures sont déjà fortement préjudiciables. Ils sont affectés à une symptomatologie modérée selon la classification officielle. Il convient de consulter rapidement un médecin.	
20-35 points Les troubles des voies urinaires inférieures sont très fortement préjudiciables. Ils sont affectés à une symptomatologie sévère selon la classification officielle. Il convient de consulter immédiatement un médecin.	

Source: Deutsche Gesellschaft für Urologie e.V. (kj) (Société allemande d'urologie)

Remarques du médecin:
